

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

-----  
Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

-----  
Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Nombre des Conseillers  
élus : **15**

-----  
**Séance du 14 avril 2026**

fonction : **15**

-----  
Conseillers présents : **14**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. LINSTER Nicolas ; Mme SINDT Béatrice ; M. KIEFFER Michel ; Mme SINDT Valentine ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme BERNARD Adeline ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme FILET Corinne ; M. BERGER Laurent ; Mme SCHMIT Christelle ; M. MARCELLI Noa ; Mme LANG-FENDT Céline ; M. COSYN Yves

**Absente excusée** : Mme WOLFF Elsa

### 13 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières bâties et non bâties et de débattre du taux de la taxe d'habitation.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.85 % inchangée
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.29 % inchangée
- taxe d'habitation : 9.29 % inchangée

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 14 avril 2026  
Le Maire, Guy HOCHARD

  
